

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 17 septembre à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Halle des Cinq Fontaines à Delle, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Nicolas PETERLINI, Cédric PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Noël CASTEX, Myriam PISANO et Aoussafe CHERNINE, **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Frédéric ROUSSE, Jérôme TOURNU et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Madame Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS, Lounès ABDOUN SONTOT à Daniel BOUR, Florence PFHURTER à Noël CASTEX, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Gilles PERRIN à Aoussafe CHERNINE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Jacques ALEXANDRE à Bernard CERF et Robert NATALE à Sandrine LARCHER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 11 septembre	Le 11 septembre	En exercice	50
		Présents	36
		Votants	42

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Anaïs MONNIER est désignée.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

2020-05-11 Sollicitation de Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020-Réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt et création d'un bassin d'orage

Rapporteur : Gilles COURGEY

La station d'épuration de Beaucourt est de type boues activées, de 7 000 eqhab du début des années 90. La mise aux normes de la station d'épuration apparaît indispensable afin de fiabiliser et optimiser son fonctionnement. L'objectif de la réhabilitation est de fiabiliser et optimiser son

fonctionnement, tant en volume qu'en rendement, dans l'objectif de réduire au maximum l'impact sur le milieu naturel.

Les travaux sur la station existante ont pour objet la réhabilitation en profondeur de la station d'épuration (filère eau et filère boues). Les travaux consisteront à fournir et installer des équipements d'amélioration du process de la filère eau et de la filère boues, y compris travaux de génie civil, équipements mécaniques, électriques, hydrauliques, automatismes.

Afin de réduire les rejets en temps de pluie, un bassin rectangulaire d'orage de 1110 m³ sera créé. Il permettra avec le bassin existant (360 m³), de tamponner un volume d'eaux usées de 1470m³.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de solliciter une aide financière au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local d'un montant de 1 012 000,00 euros ;**
- **d'adopter l'opération qui s'élève à 2 730 000,00 euros HT, soit 3 276 000,00 euros TTC**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :**

Dépenses HT estimées Assainissement		Recettes HT estimées Assainissement	
Réhabilitation station d'épuration	1 612 000,00 €	État DSIL 2020 (37%)	1 012 000,00 €
Création bassin d'orage	948 000,00 €	DETR 2018 (3%)	80 000,00 €
Maitrise d'œuvre	117 000,00 €	Agence de l'eau (30 %)	819 000,00 €
Etudes géotechniques, contrôles techniques, SPS, forage	53 000,00 €	Autofinancement (CCST)	819 000,00 €
Total dépenses	2 730 000,00 €	Total recettes	2 730 000,00 €

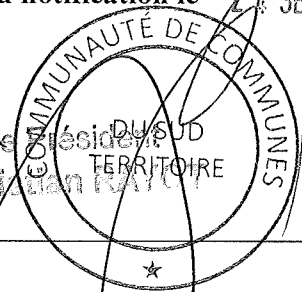
- **d'indiquer un commencement d'exécution en septembre 2020 pour une durée de 18 mois,**
- **d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à ce projet.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 24 SEP. 2020

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT



Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

